



Département de la Gouvernance et des Réformes
Economiques et Financières (OSGE)

TOGO : LANCEMENT DU PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES EN GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE (PARCI-2)

Hôtel Mercure SARAKAWA - 25 au 26 novembre 2010

Le lancement du Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles en Gouvernance Economique et Financière (PARCI-2) aura lieu à l'hôtel Mercure SARAKAWA du 25 au 26 novembre 2010. Le PARCI-2 a été conçu pour consolider les acquis des réformes du gouvernement en matière de modernisation de l'administration publique et de renforcement de la gestion macroéconomique et budgétaire afin de promouvoir la bonne gouvernance économique et financière au Togo. Sa conception a pris en compte les avancées et les contraintes identifiées ainsi que les leçons tirées de la mise en œuvre du PARCI-1.

Le PARCI-1 a été mis en œuvre avec succès, dans le délai des trois ans qui avaient été arrêtés lors de son évaluation. Le rapport de achèvement qui a été approuvé en novembre 2009 a relevé que le Projet a fortement contribué à l'amélioration des capacités de gestion de l'administration économique et financière et à la relance de la coopération entre le Togo et l'ensemble des partenaires au développement.

Grâce au PARCI-1, le contrôle est désormais étendu aux mandats des dépenses d'investissements et les dépenses hors budget n'existent plus. De même, l'impératif de l'élaboration de la loi de règlement a nécessité la production au Togo pour la première fois, des comptes de gestion et des comptes administratifs transmis à la Cour des Comptes : ceci représente une avancée palpable et une prise de conscience de l'obligation de rendre compte dans la gestion des finances publiques.

Les résultats très satisfaisants et les progrès remarquables réalisés dans les domaines de la gestion des finances publiques ont encouragé le Groupe de la Banque Africaine de Développement à travers le Département de la Gouvernance et des Réformes Economique et Financière (OSGE) à financer une seconde phase du PARCI.

C'est dans ce cadre que la République Togolaise a obtenu auprès du Fonds Africain de Développement (FAD) et de la Facilité en faveur des Etats Fragiles (FEF) du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), un don en diverses monnaies convertibles d'un montant total environ 8 milliards de FCFA, pour financer la totalité des coûts en devises et une partie des coûts en monnaie locale du PARCI-2. Les deux Protocoles d'accords de dons signés le 13 octobre 2010 à Tunis, entre la BAD et la République Togolaise, représentée par Monsieur Adji Otèth AYASSOR, Ministre de l'Economie et des Finances, consacrent l'imminence du démarrage des activités du projet. Il convient de rappeler que la contrepartie togolaise dans le financement du PARCI-2, s'élève à environ 381 millions de FCFA.

A travers le PARCI-2, le gouvernement entend saisir l'opportunité qui lui est offerte pour assurer la consolidation des acquis de la première phase du projet, l'intégration du système de gestion des finances publiques, mais également de renforcer l'intégrité du système (à travers le renforcement des institutions de contrôle) et de améliorer les capacités de mobilisation des ressources domestiques publiques.

L'amélioration de la mobilisation des ressources internes se justifie par la nécessité pour le gouvernement de augmenter sa capacité à mettre en œuvre son programme de développement économique et de se donner des moyens de lutter plus efficacement contre la pauvreté. De même, le renforcement de l'intégrité entrainera plus de rigueur dans la gestion des deniers publics et l'obligation de rendre compte. Tout ce qui précède contribuera à la redynamisation du secteur privé à travers, notamment, la poursuite de la réduction des arriérés intérieurs du gouvernement dus audit secteur et partant soutiendra la reprise des activités et la croissance économique.